



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE LUZARCHES
MAIRIE DE SURVILLIERS**

3 rue de la Liberté
Tél 01 34 68 26 26 Fax 01 34 68 37 74

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2008

Approbation du Conseil Municipal du 10 Avril 2008

1°) APPEL D'OFFRES ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

La commission d'appel d'offres s'est réunie le Vendredi 18 Avril, afin de sélectionner l'entreprise qui effectuera les travaux de nettoyage dans les bâtiments suivants :

- Ecole Primaire Romain Rolland
- Ecole Primaire du Colombier
- Maison des enfants
- Vitrierie des écoles, Maison de la Famille et la Mairie.

Six candidatures ont été reçues pour cette demande de prestation.

Après étude de l'ensemble des dossiers, la commission a décidé de retenir :

- l'entreprise LABRENNE
- L'offre proposée est de 52.099.56 € HT soit 62.311.07 € TTC.

Cette entreprise réunit le meilleur rapport qualité-prix.

La prestation débutera dès le 2 Mai 2008.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer le contrat.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable

2°) COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

La collectivité de Survilliers emploie plus de 50 agents titulaires et non titulaires. Il y a donc obligation d'avoir un Comité Technique Paritaire (CTP) conformément à l'article 32 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984,

Monsieur le Maire propose :

- le renouvellement de ce CTP
- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel (3 à 5) en sachant que chaque titulaire doit avoir un suppléant.
- Cette délibération entraînera la désignation d'un nombre égal de représentants de la collectivité.

La présidence du CTP est assurée de droit par le Maire ou un représentant

Les représentants de la Collectivité sont désignés par le Conseil Municipal

Cette désignation fait l'objet d'un arrêté du Maire.

Les représentants du personnel seront élus ou tirés au sort.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide le renouvellement du Comité Technique Paritaire.
Le Conseil municipal décide de nommer :

Elus Titulaires	Elus Suppléants
Lucienne GUEDON	Francis RONDET
Denise HOF	Suzie PLANCHARD
Maryse GUILBERT	Anthony ARCIERO

3) REGLEMENT INTERIEUR DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de réétudier le règlement intérieur élaboré lors des élections de 2001.

Le conseil municipal doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Quelques corrections sont apportées. Le nouveau règlement intérieur du Conseil municipal sera validé lors du prochain Conseil.

DIVERS

Monsieur le Maire :

- Bulletin municipal. Tirage tous les 2 mois si possible.
- Square les Jasmins : éclatement du réseau eau durant le weekend. La lyonnaise est intervenue. Monsieur le Maire se dit inquiet sur la solidité de ce réseau.
- Aménagement de la Ferme Grande Rue : Le Promoteur a été reçu afin de lui demander de garder le mur pour une certaine sécurité. Un arrêté a été pris pour la démolition des bâtiments qui devra être terminée début Mai. La fin des travaux a lieu pour Septembre 2009.
- Projet Immobilier « Rue de la Liberté », face à la Mairie : Après accord de l'Architecte des Bâtiments de France, Monsieur le Maire trouve le projet agressif et a demandé que dossier soit revu. Le permis de construire est donc à revoir.

Noëline SENE :

- Demande si un local existe pour les membres de la majorité.

Julien SEBBAN :

- S'interroge sur les problèmes d'expulsions, de différentes familles de Survilliers, qu'il y a eu récemment.

Marc-Henri LOUIS :

- Demande si la benne à gravas est disponible. Un tas de gravas a été stocké, sur un trottoir, square les Lierres. Une intervention du Service Technique sera faite pour retirer ces encombrants.

Robert HOF :

- Demande si y a eu des échos sur le ramassage des encombrants. Mr VARLET et Monsieur le Maire énoncent les problèmes rencontrés.